

# VILLES EN PARALLELE

*Directeurs Galia et Guy BURGEL*



*Sous la direction de Guy Burgel et Michel Herrou*

**LA VILLE AUJOURD'HUI  
ENTRE  
PUBLIC ET PRIVÉ**

32

33

34

## AVANT-PROPOS

**Guy BURGEL\***  
**Michel HERROU\*\***

### ■ Un questionnement actuel<sup>1</sup>

Dans la ville aujourd'hui, l'intérêt renouvelé porté à la définition du public et du privé - espaces, sphères sociales, fonctionnalités économiques, institutions - repose moins sur des problématiques originales que sur la fluidité des frontières qui les séparent et les caractérisent. Territoires privés ouverts à des publics de masse, individualismes dans la famille et au travail, de plus en plus associés à l'ingérence obligatoire et souhaitée des pouvoirs, services au public exercés par des entreprises privatisées, concertations implicites et permanentes, sous couvert de gouvernance, entre acteurs de natures et de légitimités différentes, multiplient dans la cité contemporaine les zones d'indécision. Il s'agit autant de les décrire et de les identifier, que d'apprécier les formes spontanées ou codifiées que les sociétés urbaines élaborent pour arbitrer et gérer ces situations d'incertitude et de tensions variées. Parce que ces tendances obéissent à des logiques universelles, mais que leur expression prend des modes juridiques, des pratiques sociales et même des configurations spatiales diverses, une attention particulière devrait être portée aux expériences et aux analyses comparatistes internationales.

---

\* Géographe, Université de Paris X-Nanterre, Laboratoire de Géographie Urbaine

\*\* Psychologue, École d'Architecture de Paris-Malaquais

### *Approches historiques, approches idéologiques*

L'intérêt est de confronter sur la longue durée les systèmes de valeurs, mis en lumière par la pensée occidentale et les sociétés passées, aux problèmes de la ville contemporaine. Ainsi en est-il, par exemple, de l'émergence de la vie privée chez les libéraux du XIX<sup>e</sup> siècle : idéologues ou doctrinaires affirment la volonté de voir reculer l'État et les contraintes du collectif, au profit de l'individu, qui représente, à travers le « privé », un modèle de société fondé sur « l'honnête aisance » (Jean-Baptiste Say). Seuls, les extrêmes - grande richesse ou grande pauvreté - nécessitent l'intervention du public, à l'inverse de l'idéal des classes moyennes.

Dans l'espace parisien, les liens et les lieux concrets se développent sur ces distinctions devenues classiques : place de la boutique, au point de contact entre la clientèle et l'organisation domestique, transformations de l'architecture et de l'urbanisme, liées à l'apparition de l'hygiène, du chauffage, de l'électricité, du confort, pression de la société du quartier dans la définition de la violence familiale, prévention et punition de la délinquance et garantie simultanée des droits collectifs et individuels des citoyens, sont des approches évocatrices, et non exhaustives, qui renvoient à des interrogations de l'histoire immédiate. Philosophes et historiens sont particulièrement sollicités, surtout s'ils lisent leur parcours disciplinaire à la lumière de la ville actuelle.

### *Espaces et pratiques*

Les échelles d'intervention, économie mondiale, organisation politique supranationale, administration d'une région, gestion d'une commune, d'un quartier ou d'une zone d'activité ou d'habitat, organisation interne du logement, renvoient autant à des dimensions territoriales différentes du public et du privé qu'à des logiques d'acteurs, anonymes (les résidents) ou professionnellement identifiés (les techniciens de la ville, les élus, les créateurs), et à des représentations mentales, des lieux, des modes d'appropriation, des situations de confrontation et d'exclusion.

Il s'agit à la fois de décrire, à différents niveaux géographiques, des espaces, souvent d'ailleurs plus définis par leurs usages, leurs étendues et leurs recouvrements, que par leurs limites, de montrer leurs transgressions croissantes par les fonctions qu'en attendent les utilisateurs et qu'en assurent de plus en plus les prestataires de services (cas évident pour les infrastructures de transports, gares ferroviaires, stations de métro et de RER), et de reconstruire les cheminements mentaux, individuels et collectifs, qui sous-tendent ces évolutions et dessinent de nouvelles cartographies mentales du privé et du public qui ne se superposent pas toujours aux données territoriales.

Sans que cette liste soit limitative et que l'on néglige les apports interdisciplinaires, géographes, sociologues, psychologues, architectes et urbanistes, sont ici particulièrement interpellés. De la même façon, on ne peut pas se limiter à des exemples d'espaces publics et privés dans la ville : on n'oubliera pas que leur première différenciation commence dans le logement et son évolutivité.

### *Institutions et normes*

La ville aujourd'hui apparaît au centre d'une contradiction fondamentale entre l'individualisme partout souligné, et les formes de prise en charge et de garantie des droits collectifs et individuels des citoyens. Les frontières de la vie personnelle sont sans cesse repoussées par un maillage de services publics ou privés, notamment associatifs, qui offrent une gamme très large de prestations aux populations, mais n'en constituent pas moins des contrôles, des surveillances et des médiations, de plus en plus nombreux.

Le paradoxe est que ces fusions - d'autres diraient ces confusions - se développent sur des indécisions ou des balancements du droit et de la norme. Le champ de l'expression sociale devient ainsi supranational, avec des voies de recours devant des juridictions européennes, qui ne transigent pas avec le respect de la vie privée et de l'intégrité de la personne. Dans le même temps, la vie intime passe dans l'espace public à travers la dénonciation de la démission de la famille, le rôle éducatif nouveau qui est assigné aux pouvoirs publics, au lieu et place de l'ancienne économie domestique : l'ilotier devient père de famille... De façon analogue, mais plus matérielle encore, des secteurs entiers de l'économie tombent du monopole public dans les ambivalences partagées de la concurrence : la distribution de l'énergie, les transports, les télécommunications, demain peut-être, la santé et les retraites. Politistes et juristes, entre autres, devraient ici moins dire l'évolution du droit que la création éventuelle de pratiques normatives élaborées par une concertation, implicite ou explicite, entre les acteurs sociaux.

### *Globalité et différenciations culturelles*

Les transformations idéologiques, matérielles et juridiques dans la définition des espaces et des pratiques sociales du public et du privé, intéressent aujourd'hui toutes les sociétés urbaines, notamment dans les zones métropolitaines de fortes concentrations démographiques et économiques. Il reste que les niveaux de développement, les cultures ou les histoires nationales ou locales, la forme même des institutions politiques, entraînent des expressions variées de ces tendances globales.

Les illustrations de cette problématique à différentes échelles des territoires sont éclairantes sur les rapports entre logiques universelles et héritages historiques. On ne saurait se borner à des exemples empruntés aux villes des pays développés, bien au contraire. C'est sans doute dans le domaine des incertitudes des structures foncières, des fluidités des sociabilités, des inventivités des gestions urbaines, malgré les difficultés économiques, que les rapprochements sont les plus éclairants avec les villes du Sud. Évidemment, ces suggestions ne sont pas exclusives des comparaisons plus classiques avec les autres pays européens, l'Amérique du Nord ou même l'Asie du Sud-Est développée. Elles interrogent ici très largement tous les champs disciplinaires de la ville.

## Une distinction historique et culturelle

Les contributions réunies montrent bien les réserves à apporter à l'opinion couramment admise de la spécificité irréfutable du temps présent. En l'occurrence, dans les relations entre public et privé, les discriminations les plus pertinentes sont autant sans doute dans la séparation classique entre une acception territorialisée des espaces et une conception plus symbolique du débat (l'intime, l'opinion), que dans une mise en perspective de la ville aujourd'hui en durée et en rythmes. L'histoire est moins convoquée ici comme une succession de coupes synchroniques qu'en tant que processus dotés de direction et de vitesses relatives. Nul doute alors que l'époque contemporaine paraisse défaire rapidement ce que les périodes précédentes avaient lentement construit : la conquête méthodique d'un public policé sur l'intérêt privé brutal ou égoïste.

Encore faut-il relativiser ces appréciations réductrices. De la cité antique à la ville africaine actuelle, la fluidité des frontières entre public et privé apparaît constante et universelle. C'est plus les pratiques et les usages que le statut qui instaurent la limite, codifiée et reconnue par la situation locale et les acteurs réels. L'espace peut changer ainsi de positionnement quand les conditions s'inversent ou s'altèrent. Le coron des charbonnages n'est pas réclusion aux heures glorieuses de la mine, mais il devient lieu de captivité quand les puits ferment et qu'il faut accepter de chercher du travail au loin. Les mobilités elles-mêmes de tous ordres, qui s'accroissent, ne sont pas moins dépourvues d'ambiguïtés. Plus sans doute que dans les sociétés sédentaires, elles favorisent les transactions et les passages entre le monde du collectif, de l'anonyme, du multiple et la sphère de l'individu, de la personne et de l'unique. Mais on a pu décrire la solitude des « néoreclus » de l'Internet, surfant sur les immensités innombrables et indéfinies de la toile. Et dans les situations extrêmes de la ville en guerre, les espaces publics les mieux protégés et les mieux aménagés (les zones vertes tampons à Belfast), peuvent devenir les territoires du vide et de la destruction du lien social. L'agora crée ici l'agoraphobie par le désert plus que par la foule, par l'enfermement plus que par le sentiment de liberté.

Il reste que les villes du Sud, plus fraîches ou plus transparentes, donnent la tonalité moyenne de l'actualité. A Yaoundé, le communautarisme, le repli ethnique et partisan, battent en brèche les avancées timides d'une définition universelle de l'individu et du groupe. Et l'alibi de la démocratie locale sert de viatique à l'aide internationale, mais véhicule aussi toutes les atteintes au plus faible. Dans les villes sud-africaines, la privatisation du logement, le retrait de l'État, sous couvert de libérer de la tutelle publique les habitants que l'*apartheid* avait confinés dans les *townships*, tournent à la ségrégation sociale, à la taudification ici, à l'appropriation réussie là. Il est vrai qu'on peut toujours se consoler en remarquant que la division sociale est souvent progressive par rapport au ghetto ethnique. Mais que dire de la ville indienne, où l'appartenance à la caste et l'équité citoyenne paraissent se livrer un combat incertain, aux avancées hésitantes de deux fronts de l'histoire : la reconnaissance de la personne, unité intangible d'une collectivité politique, l'existence d'un individu inséparable de son groupe d'affiliation. Deux idées de l'organisation de la société, où il n'est peut-être pas nécessaire d'établir des relations de hiérarchie, ou même de progrès absolu et continu. Mais faut-il pour autant renoncer à prendre un parti pratique d'impératif catégorique ou d'éthique publique ?

## Une division politique plus encore qu'idéologique

Car si les auteurs s'accordent assez bien sur le sens des logiques contemporaines, ils se divisent au moins implicitement sur les conséquences à en tirer. Certains - les plus nombreux ? - se réjouissent manifestement de cet effacement du public, où ils voient contrainte et restriction à l'épanouissement de l'individu et du groupe, quand la spontanéité, l'innovation, la concertation et l'association seraient sources de nouveaux modes de gestion de la cité et d'enrichissement du contrat social. D'autres adoptent des positions plus nuancées, sinon à nouveau plus historiques. En France, la tradition politique peut-elle se détacher de la puissance de l'autorité institutionnelle comme instance suprême de délimitation du public et du privé ? Inversement, dans la rénovation de Times Square à New York, c'est moins l'irruption de l'entreprise Disney qui constitue une illustration caricaturale de la privatisation de la ville, que la confirmation de la logique de fonctionnement d'une société urbaine, qui a toujours su imposer la valorisation du sol sur la mixité de ses usages et le puritanisme de façade sur la liberté des mœurs. La pérennité des spécificités culturelles est donc autant à souligner que les convergences contemporaines sur l'affaiblissement des institutions publiques ou la dérégulation des services. La remarque n'est pas nouvelle. Dans les années 1870, à Paris, les partisans de la démolition de l'enceinte - mesure assez commune dans les villes européennes de l'époque -, se recrutent plus nombreux parmi les adeptes de la République et les fervents de l'autonomie municipale. La définition de l'intérêt public n'est pas seulement une construction historique, c'est une production idéologique.

La gestion des espaces métropolitains fournit évidemment un cadre singulier à cet aphorisme politique. Un État affaibli, divisé, décentralisé et critiqué, est sommé d'y partager ses fonctions régaliennes (police, justice, éducation même) avec des instances locales ou même des initiatives privées. Dans le même temps, on lui demande d'intervenir dans la sécurité publique des biens et des personnes dans des domaines qui relevaient auparavant du contrôle privatif (espaces commerciaux ou de loisirs, famille). La confusion peut apparaître à son comble dans les grands ensembles de logements sociaux périphériques qui semblent concentrer tous les stigmates des maux de la ville contemporaine. Il est commun d'y dénoncer l'« architecture criminogène », ou l'indécision juridique des statuts fonciers (voirie, parkings, espaces « verts » transformés en espaces « libres », en fait sous surveillance collective). Il serait certainement plus opportun de s'intéresser aux logiques de peuplement, autant pour y retrouver classiquement les résultats d'un tamisage social spontané, qui a fait partir les représentants plus favorisés des petites couches moyennes, que les conduites d'acteurs privés qui se sont substitués par construction ou par glissement aux instances publiques : « bailleurs sociaux » qui tiennent dans la gestion de la cité le rôle traditionnellement dévolu aux élus, associations qui s'arrogent, avec la bénédiction des autorités, la compétence d'attribution ou de sous-location des logements. Peut-on d'un côté déplorer la montée des communautarismes et de l'autre trouver raison et vertu à cette présence du privé dans ce qu'il y a de plus public dans le parc de logement ? S'il y a des zones de « non-droit », n'est-ce pas autant parce que la police peut avoir des difficultés à y pénétrer, que parce que les habitants sont des locataires avant d'être des citoyens, et les espaces des

patrimoines fonciers avant des territoires municipaux ? C'est moins de dérégulation dont on a ici besoin, que d'entrée dans la règle.

Finalement, la ville aujourd'hui est partagée entre une contradiction fondamentale : accepter dans ses pratiques la complète fluidité entre le public et le privé, choisir dans ses normes entre une cogestion contractuelle de ses espaces et de ses groupes et de nouvelles formes de gouvernement constitutionnel de la cité<sup>2</sup>. Démocratie sociale contre démocratie politique, si l'on veut reprendre les termes du débat français. Le dilemme doit être évidemment tranché collectivement. Il est donc, comme on l'a dit, de nature historique et culturelle, mais aussi de détermination civique individuelle, et d'éthique collective. En ce qui nous concerne, nous ferons nôtre la belle phrase prêtée à Périclès par Thucydide et rappelée par Edmond Lévy : « Je pense, quant à moi, qu'une cité sert plus l'intérêt des particuliers en restant d'aplomb dans son ensemble, qu'en étant prospère dans chacun de ses citoyens, mais chancelante collectivement ».

## ■ Notes

- 1 - L'ouvrage ainsi présenté constitue les actes remaniés du colloque « La ville aujourd'hui entre public et privé », qui s'est tenu à l'Université de Paris X-Nanterre les 25 et 26 Octobre 2000. C'est aussi après les Journées sur les « langages de l'urbain », les rencontres sur « les métiers de la ville » et « les rapports entre mobilité résidentielle et mobilité quotidienne », la dernière manifestation collective de l'UMR LOUEST du CNRS (Laboratoire des Organisations Urbaines, Espaces, Sociétés, Temporalités). Peu après, l'UMR LOUEST disparaissait, victime de la médiocrité, des petites bassesses, et des grandes indécisions, à la fois privées et publiques !
- 2 - Voir G. Burgel, Contrat social ou constitution politique, in *Villes en Parallèle*, n°30-31, *Gouverner les métropoles*, décembre 2000.